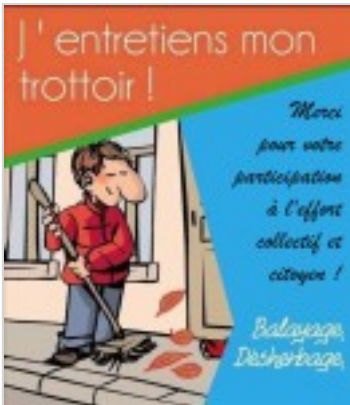


Propreté de l'espace public



Pour que le village reste propre, il nous appartient à tous de respecter notre environnement en suivant certaines règles de bonne conduite.

Entretien des trottoirs

Bien que le services technique assure un nettoyage régulier de la voie publique, nous vous rappelons que chaque citoyen est tenu d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs en bordure de sa propriété. Cet entretien concerne le désherbage, le balayage, ainsi que le déneigement.

Les grilles placées sur les caniveaux doivent rester propres pour l'écoulement des eaux pluviales.

☞ [Arrêté permanent prescrivant le nettoyage des trottoirs et caniveaux.](#)

Déjections canines

Les déjections canines encombrant encore trop souvent nos rues et nos espaces publics. Celles-ci peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles, et induisent des soucis d'hygiène ainsi qu'une dégradation évidente de notre cadre de vie.

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

Des poubelles à déchets canins ont été installées avec des sacs gratuits.